



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 4 décembre 2021

Présidence de M. Cédric Alber

La séance est convoquée à 15h00.

Y compris le président, 78 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

Madame Nicole Badoux, Madame Katia Chamorel, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Nicolas Crisinel, Monsieur Matthieu Signer.

Absents : Madame Elodie Gysler-Buchheim, Monsieur Dominique Roulet

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte. Il rappelle que le port du masque est obligatoire ainsi que les autres règles sanitaires en vigueur.

ORDRE DU JOUR

Sur demande de la Municipalité et pour les raisons qui ont été communiquées au Conseil, le **préavis 1299/2021** relatif au *Projet routier de réaménagement complet de la RC 780 entre Pully (arrêt Moulins) et Lutry (arrêt Lutry Corniche), en lien avec la création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) – Projet partiel PP7* est retiré.

Le président remercie la commission qui s'est penchée sur ce préavis complexe ainsi que son président pour le rapport transmis.

Le point 10 relatif aux *Indemnités du bureau et des membres du Conseil, du secrétaire et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil* est également retiré. La Commission des finances a en effet besoin de davantage de temps pour se déterminer sur cet objet, qui sera donc vraisemblablement traité lors de la séance du 28 mars 2022.

Enfin, il précise qu'au point 2, il s'agit bien de l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} novembre 2021 et non du 4 novembre.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation de deux conseillères communales

Le président procède à l'assermentation de Madame **Doriane Baettig**, qui remplace Madame Allison Sumi, démissionnaire, et à celle de Madame **Emilie Hassenstein**.

Il fait lecture de la promesse inscrite dans le règlement du Conseil, que Madame Doriane Baettig et Madame Emilie Hassenstein solennisent à l'appel de leur nom.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er novembre 2021

Monsieur Denis Richter précise qu'au dernier paragraphe de la page 5, il ne s'agit pas de normes ISO mais de l'acronyme ISOS, qui signifie *Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale*.

Le président procède au vote. Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. Communication du Bureau du Conseil communal

Représentations

Le **16 novembre**, le président a adressé quelques mots de bienvenue aux délégué(e)s romand(e)s à l'enfance et à la jeunesse, qui tenaient leur conférence annuelle à Lutry.

Le **17 novembre**, le préfet a procédé à sa traditionnelle visite d'inspection, visant à contrôler le bon fonctionnement du Conseil communal. L'inspection a été passée avec succès et a été suivie d'un repas en présence de la Municipalité et des autorités de la Commune de Rivaz.

Votations

Le 28 novembre, s'est déroulé un scrutin fédéral portant sur 3 objets. Les résultats pour la Commune ont été les suivants :

- L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » a été acceptée à 64.73%.
- L'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort » a été refusée à 75.07%.
- La modification du 19 mars 2021 de la Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) a été acceptée à 63.70%.

Le taux de participation s'est élevé à 71.34%.

Le 28 novembre s'est également tenue la votation communale relative au plan de quartier de Burquenet Sud.

La décision du Conseil communal de Lutry du 7 décembre 2019 approuvant le plan de quartier Burquenet Sud a été acceptée à 52.3%.

Le taux de participation s'est élevé à 66.3%.

Le président remercie le Bureau électoral pour son travail lors de ce dépouillement.

4. Dépôt de motions et de postulats

Monsieur Kilian Duggan dépose un postulat intitulé « Pour la mise en œuvre d'une stratégie canine sur le territoire communal ».

5. Préavis 1295/2021 Budget 2022

Monsieur Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, explique en préambule que celle-ci s'est réunie à plusieurs reprises. Il constate que, comme cela avait été relevé dans le préavis relatif à l'arrêté d'imposition, les finances de la Commune sont saines et le demeureront manifestement l'année prochaine. Il ajoute que le déficit budgétisé de CHF 2'045'000.- constitue une amélioration par rapport à celui inscrit au budget 2021, qui était de l'ordre de CHF 1'800'000.-. Ce budget est donc parfaitement bien calibré. En 2021, la Municipalité avait fait de gros efforts pour présenter un budget serré, notamment au sein de certains dicastères mais également sur le plan fiscal. Il est clair que les charges de fonctionnement augmentent année après année, car la Commune compte plus de 10'500 habitants et que les besoins sont grandissants.

La Commission souhaite formuler deux vœux.

Le premier concerne la participation au déficit du centre sportif de Malley. En effet, en 2015, le Conseil avait voté un préavis qui consistait à participer au financement des pertes d'exploitation du centre sportif de Malley. Il avait été décidé qu'il y aurait un plafond mais il se trouve que ce plafond a été dépassé avant même que toutes ces infrastructures ne soient en fonction. La facture ne correspond donc pas à ce à quoi l'on s'attendait. Le vœu est le suivant : « que la Municipalité n'augmente pas sa participation au déficit du Centre sportif de Malley tant que la piscine n'est pas en service, et qu'elle étudie ou propose au Conseil communal les mesures nécessaires pour que sa participation au déficit ne dépasse pas les montants prévus dans le préavis 1210/2015 ». Il ajoute que ce vœu a été accepté à l'unanimité de la Commission.

Le deuxième vœu relève des transports scolaires. La Commission a remarqué, même si elle n'a peut-être pas tous les éléments pour comparer, que la Commune de Lutry est la deuxième commune du Canton qui dépense le plus pour les transports scolaires. Le coût est de l'ordre de CHF 1,6 million par année, ce qui équivaut à CHF 1760.- par élève transporté. Ce sujet a provoqué un grand nombre de discussions et la Commission a finalement décidé de proposer ce vœu : « que la Municipalité étudie des mesures fortes permettant de réduire les coûts des transports scolaires ».

Il précise enfin que lors de la discussion et du vote relatif à un vœu en lien avec la Fête des Vendanges proposé par une minorité de la Commission, il s'est spontanément récusé, dans la mesure où il vient d'accepter la présidence de l'Association de la Fête des Vendanges.

Monsieur Etienne Blanc remercie le président ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur rapport ainsi que Monsieur le Boursier communal et l'Administration, car le budget est un travail très conséquent.

Pour ce qui est du premier vœu, il fait savoir que la Municipalité en est très heureuse, car elle est tout à fait d'accord avec cette demande. En effet, une convention avait été signée en 2015 qui stipulait que la Commune devait participer au déficit à partir de l'ouverture de la patinoire jusqu'à un montant de CHF 145'000 et à partir de l'ouverture de la piscine jusqu'à un plafond de CHF 350'000.-.

Il se trouve que la piscine n'est toujours pas ouverte et que la Municipalité a reçu cette année une facture de CHF 250'000.-, qui n'a pas été payée. Elle a uniquement réglé le pré-montant

qui était prévu, soit CHF 145'000.-. La Municipalité s'est donc un peu fait « taper sur les doigts », mais il s'est avéré qu'elle n'était pas la seule à avoir procédé ainsi. En effet, sept autres communes sur les 27 concernées ont fait le même raisonnement. Il a néanmoins fallu mettre le montant total de CHF 250'000.- au budget pour l'année 2022, mais il est évident que le paiement sera effectué au pro rata de l'ouverture de la piscine.

Monsieur Patrick Sutter remercie le président et les membres de la Commission des finances et souhaite dire quelques mots quant aux transports scolaires et leurs coûts.

Les transports scolaires ont été rattachés à la mobilité depuis 2021, c'est donc la deuxième fois que ce poste se trouve dans le dicastère de la mobilité. Il est vrai que les transports scolaires coûtent cher, mais cela correspond à un besoin, mais aussi à une obligation de la Commune d'avoir des transports scolaires efficaces. Effectivement, l'on peut comparer avec d'autres communes et constater que Lutry est la deuxième commune la plus chère mais elle n'est peut-être pas dans les mêmes situations. Si l'on compare à d'autres communes, Lutry n'a pas la possibilité de transférer les transports scolaires sur les transports publics, comme à Lausanne par exemple, ce qui réduit les coûts des transports scolaires.

Si l'on regarde les budgets 2021 et 2022, l'on constate que des efforts sont faits. En effet, le coût des transports scolaires est diminué de CHF 74'000.-. On ne peut comparer Lutry avec d'autres communes, car sa situation est particulière. En effet, les cinq collèges sont dispersés sur le territoire. Certains élèves habitent le bourg de Lutry mais doivent monter au Collège de La Croix. Il est nécessaire d'emmener ces élèves depuis un point proche de leurs domiciles jusqu'à leur lieu d'enclassement. Cela fait évidemment beaucoup de transports scolaires ordinaires. A côté de cela, il y a également les transports scolaires hebdomadaires qui concernent le déplacement des élèves d'un collège à l'autre pour les travaux manuels, la couture, ou toute autre activité qui nécessite le déplacement des élèves. Il y a encore les courses spéciales ; lorsqu'une enseignante ou un enseignant souhaite emmener sa classe à la piscine, à la bibliothèque ou visiter un musée par exemple, qui ont également un coût.

Ce sont donc tous ces éléments qui font que la facture est assez élevée. Il répète que cela correspond à un besoin et a une obligation. Il ajoute que la Municipalité a bien entendu le vœu de la Commission des finances mais qu'elle n'a pas attendu ce vœu pour essayer de trouver des pistes qui réduiraient les coûts des transports scolaires. Elle travaille dessus. Elle essaie de voir, par exemple, comment les enseignants pourraient se diriger vers les transports publics pour les courses spéciales plutôt que de demander un transport scolaire ou vers la mobilité douce en marchant un peu. La Municipalité essaie de résoudre ce problème mais ce n'est pas simple, car il y a beaucoup de critères à prendre en compte. Il ajoute que la Commune est dans une procédure d'appel d'offre pour les transports scolaires. Une publication dans la feuille des avis officiels est parue vendredi 3 décembre et la Municipalité attend des propositions de prestataires qui pourraient, peut-être, être plus avantageuses. La Municipalité essaie donc de réduire les coûts des transports scolaires et a bien entendu le vœu de la Commission des finances.

proposé par une minorité de la Commission

Madame Alessandra Silauri, à la page 37, rubrique 151.3172 concernant la Fête des Vendanges, propose un amendement consistant à transférer le montant dans la rubrique « encouragements et soutiens culturels divers », 151.3653.010.

Elle précise qu'il ne s'agit pas de renoncer au budget prévu pour la Fête des Vendanges.

Il lui semble normal de la part d'une Commission des finances qu'elle tienne compte de la situation, mais également du rapport d'audit qui avait été annoncé pour la fin de l'automne et,

le cas échéant, quelles mesures correctrices seront prises, car un gros montant a tout de même disparu. Elle pense que l'on ne peut remettre un budget pour l'année prochaine comme si rien ne s'était passé. Elle en serait la première désolée s'il n'y avait pas de Fête des Vendanges à Lutry, car c'est une manifestation phare, mais c'est justement parce que c'est une manifestation emblématique que le Conseil se doit d'être exemplaire quant à sa gestion. Elle propose donc, en attendant les résultats de l'audit, que l'on mette ce budget dans une rubrique générale. Il s'agit de prestations communales que l'on peut également attribuer à d'autres manifestations culturelles.

Monsieur Etienne Blanc souhaite compléter ce qu'a dit Madame Alessandra Silauri en apportant quelques informations. En effet, il se trouve que le montant qui apparaît au budget reflète uniquement les charges qui sont liées à l'organisation de la Fête des Vendanges mais en aucun cas les revenus. Ce qui s'est passé, il y a deux ans, n'apparaît donc jamais dans les comptes. C'est dans les comptes de l'Association de la Fête des Vendanges qu'il apparaît peut-être un manque à gagner, mais aucunement dans ceux de la Commune. Il ajoute que concernant la plainte déposée, il n'y a toujours pas d'information.

Monsieur Alain Amy souhaite répondre à l'amendement proposé. En effet, ce compte reflète des prestations ; celles de la voirie, des Services Industriels et peut-être également une facture de l'APOL. Si la Fête des Vendanges a lieu, il voit mal une facture de l'APOL dans le compte « encouragements et soutiens culturels divers ». Cela ne lui semble pas logique. Il ajoute que la Fête des Vendanges est constituée de nombreuses choses. Il y a des concerts bien sûr, mais c'est aussi le lien social, les enfants. Alors pourquoi mettre ce montant dans un compte culture ? Cela pourrait aussi bien être dans un compte social ou jeunesse. Il s'agit d'un budget où des montants sont prévus. Si la Fête des Vendanges ne devait pas avoir lieu, ce budget ne serait pas utilisé et les comptes de la Commune s'en porteraient un petit peu mieux. Si l'on suit cette logique, il faudrait prévoir que tous les comptes de charges, s'ils ne sont pas utilisés, soient affectés ailleurs, ce qui est impossible concrètement. Il propose donc de refuser cet amendement.

Madame Alessandra Silauri explique que son but est que cela puisse profiter à d'autres et non pas que les finances de la Commune s'en portent mieux. Il s'agirait d'apporter un soutien aux manifestations, car il n'y en pas beaucoup, en affectant ce montant ailleurs s'il n'est pas utilisé pour la Fête des Vendanges.

Le président poursuit la lecture et la discussion du sous-chapitre « Charges et revenus de fonctionnement – Administration générale ».

Madame Chantal Bellon Racine, à la page 50, rubrique 181.3657 « Subventions et promotions en faveur des mobilités durables », souhaite formuler un vœu en prévision du budget 2023. En effet, elle aimerait que la Municipalité réfléchisse à de nouvelles mesures et qu'elle prévoie, éventuellement, une augmentation de budget pour celles-ci et, plus spécifiquement, pour les adolescents et les jeunes adultes.

Madame Rose-Marie Notz a une question concernant la page 38, rubrique 140.3185, « Honoraires et mandats divers ». La somme de CHF 5000.- n'a pas d'attribution et elle souhaite savoir pourquoi.

Monsieur Charles Monod explique qu'il y a en effet un décalage et que la Municipalité avait répondu à la Commission à ce propos mais qu'il n'a pas le document sous les yeux. Il répondra donc ultérieurement.

Monsieur Ludovic Paschoud tient à s'excuser, car il aurait dû mentionner cela dans le rapport final.

Monsieur Charles Monod apporte la réponse. Il manque la première ligne « Mandats de communication PP7 », d'où le décalage et le dernier montant sans libellé.

La parole n'étant plus demandée au sujet du sous-chapitre « Charges et revenus de fonctionnement – Administration générale », le président procède au vote sur l'amendement proposé par Madame Alessandra Silauri qui est de transférer le montant de CHF 141'000.- du compte A151.3172 « Fête des Vendanges-prestations communales » au compte C151.3653.010 « Encouragements et soutiens culturels divers ».

L'amendement est refusé par 48 non, 15 oui et 12 abstentions.

Le président poursuit la lecture et discussion du budget.

Madame Chantal Bellon Racine souhaite formuler un vœu concernant la page 55, rubrique S 211.3663 « Subventions diverses économies énergie ». En prévision du budget 2023, elle aimerait que la Municipalité réfléchisse à de nouvelles mesures et, éventuellement, à augmenter son budget.

Monsieur Charles Monod explique que ce compte est alimenté par un prélèvement sur le coût électrique. Il s'agit d'un préavis qui avait été voté par le Conseil il y a quelques années. Si l'on veut augmenter ce montant, il faudrait donc augmenter la taxe. Il est donc impossible d'augmenter ce montant à moins de consommer plus d'énergie et il ne pense pas que c'est ce qui est souhaité.

Monsieur Eugène Chollet, à la page 68, rubrique 350.3141.021 « Hôtel-Restaurant « Le Rivage », constate que la Commune continue à investir dans cet établissement et souhaite savoir comment il traverse cette période difficile.

Monsieur Etienne Blanc répond que la Municipalité investit effectivement dans cet établissement comme dans tous ceux appartenant à la Commune. L'année 2021 n'est pas encore terminée, mais le premier bilan concernant « Le Rivage » est très bon. En termes de chiffre d'affaires, les niveaux « avant Covid » seront atteints. Le loyer étant un pourcentage de ce chiffre d'affaires, c'est une bonne nouvelle pour les finances de la Commune. Il ajoute qu'un excellent résultat est attendu sur cette année 2021.

Monsieur Charles Chevalley, à la page 85, rubrique T 451.3188.017, tient à exprimer sa déception face à la réduction du service « Ramassage et transport – compost et déchets de jardin ». Bien que l'offre soit imparfaite à l'heure actuelle, il est inconcevable d'abandonner ce service indispensable sans pouvoir proposer une meilleure alternative. En effet, derrière l'économie de quelques dizaines de milliers de francs, se cache une mesure allant à l'inverse des enjeux actuels dont presque tous les partis n'hésitent pas à relever l'importance. La durabilité est un enjeu politique central de notre époque et cette mesure envoie un message contre-productif à la population. Certes, il y a des contrevenants, mais les mentalités ne peuvent évoluer positivement si les manifestations concrètes de l'enjeu écologique viennent à disparaître dans la Commune. Dès lors, il suggère de ne pas abandonner ce service, mais plutôt de chercher à l'améliorer afin que les habitants de Lutry puissent continuer d'en bénéficier. Il ajoute qu'il s'agit d'un amendement. Le budget était, en 2021, de CHF 58'000.- et est passé à

CHF 20'000.-. C'est cette réduction qui est, a son sens, problématique et il souhaite que la Municipalité continue à investir dans ce service en gardant un montant de CHF 58'000.-, en attendant de trouver une meilleure alternative.

Monsieur Etienne Blanc informe le Conseil que cette décision n'a pas été prise facilement ni de gaieté de cœur. Comme il était indiqué dans le communiqué, le problème est qu'il y a beaucoup de sacs en plastique qui sont jetés avec ces déchets organiques, ce qui fait qu'ils doivent être triés de manière conséquente lorsqu'ils arrivent à Lavigny et non à Monthey. Il faut également savoir que les camions sont au trois-quarts vides lorsqu'ils font les trajets. Le bilan écologique du ramassage de ces déchets organiques est donc catastrophique. C'est pourquoi la Municipalité propose de le supprimer, car il s'agit-là de *greenwashing*. En effet, l'on souhaite continuer avec le tri de ces déchets pour la bonne conscience mais, lorsque l'on étudie tous les arguments, cela ne fait pas sens. Il ajoute qu'il est évident que, si une solution satisfaisante est trouvée, cela sera ré-envisagé. Il faut néanmoins savoir que les déchets crus pourront toujours être amenés à la déchetterie par exemple. Il propose donc au Conseil de ne pas accepter cet amendement.

Madame Marie-Claude Rossi relève que prendre sa voiture pour apporter ses déchets verts à la déchetterie est également une aberration. Elle pense aussi, qu'alors qu'on sensibilise les écoliers à trier les déchets, à créer des composts, c'est un très mauvais message que l'on transmet aux jeunes.

Monsieur Denis Aguet partage l'avis de Monsieur Charles Chevalley. Il souhaite qu'en page 87, compte T451.3188027, « Décharge et incinération – composts et jardin » le montant de CHF 110'000.- soit maintenu et ne passe pas à CHF 90'000.- ce qui est la suite logique de l'amendement demandé par Monsieur Charles Chevalley.

Le président propose que la discussion se poursuive sur l'amendement de Monsieur Charles Chevalley et que le Conseil traite celui de Monsieur Denis Aguet ensuite.

Monsieur Guy Wolgensberger informe le Conseil qu'il s'est permis d'interpeller Monsieur Etienne Blanc par téléphone à ce sujet. Il comprend les arguments de la Municipalité qui a, en effet, un problème. Il s'agit d'évacuer des déchets, mais, en les évacuant, l'on en crée plus que l'on en résout. Il comprend donc que l'on cesse ce genre de démarche. D'un autre côté, il abonde dans le sens de ses préopinants ; c'est en effet un mauvais signal à envoyer et au mauvais moment. Les échanges téléphoniques qu'il a eu avec Monsieur Etienne Blanc le rendent attentif au fait qu'il y a un problème de tri au niveau de la discipline des citoyens, mais aussi quant à la disponibilité d'une usine de méthanisation. Il entrevoit deux solutions. Il pense qu'au niveau de la Commune de Lutry il faudrait tout de même se poser la question de réintroduire un ramassage des déchets de légumes et de choses non cuites. Le deuxième point est que la Commune de Lutry et les communes voisines doivent commencer à mettre en place des outils du type d'une usine de méthanisation, et faire en sorte qu'il y ait une solution à terme.

Monsieur Vincent Arlettaz a deux remarques à formuler. La première est une remarque technique. En effet, le Conseil est en train de traiter le budget, c'est-à-dire l'autorisation de dépenser à la Municipalité ; quel que soit le montant de ce compte, si la Municipalité décide de ne pas poursuivre ce ramassage des déchets, elle peut tout à fait ne pas le faire, quel que soit le vote du Conseil. Il ajoute que c'est une réflexion intéressante, mais qui devrait passer par d'autres instruments que le budget.

La deuxième remarque est d'ordre juridique et s'adresse au président. En effet, l'article 124 du règlement du Conseil prévoit qu'il n'est pas possible d'augmenter un poste de plus de dix pourcents sans que la Commission des finances ne soit consultée. Il pense que cela n'a pas été le cas et qu'il faudrait donc agir différemment.

Monsieur Pierre Bonjour pense que la politique de compostage devrait être complètement différente et complétée par d'autres volets, notamment ceux de l'information et de la formation, car c'est là que réside le problème. Il pense que, si le Conseil maintient, selon l'amendement de Monsieur Charles Chevalley, le montant demandé, cela permettrait une action différente. Il ajoute que les habitants utilisent ces poubelles non pas pour mettre leurs déchets organiques, mais pour soulager leurs sacs poubelle taxés, ce qui n'est évidemment pas le but. Il s'agit donc d'informer, car cette information est inexistante actuellement. Il ajoute avoir initié un compost de quartier à Burquenet, dans les années 1990 et jusqu'à 2012 environ, et offre volontiers son expérience dans le domaine de la formation et ceci gratuitement.

Le président confirme que l'article 124 du règlement stipule qu'aucune augmentation au budget dépassant dix pourcents ne peut être votée si elle n'est pas soumise à la Commission des finances. Il ajoute qu'il est donc nécessaire de réduire les montants des deux amendements sinon ils ne pourront être votés par le Conseil.

Concernant l'amendement de Monsieur Charles Chevalley, le montant de base était de CHF 20'000.-. Le président lui demande donc s'il souhaite modifier son amendement et passer d'un montant de CHF 20'000.- à CHF 22'000.-. La réponse est oui.

Concernant l'amendement de Monsieur Denis Aguet, le montant de base était de CHF 90'000.-. Le président lui demande également s'il souhaite modifier son amendement et passer d'un montant de CHF 90'000.- à CHF 99'000.-. La réponse est oui.

Madame Camille Moser trouve désolant d'en arriver à cette solution de suppression pure et simple. Ceux qui vont en pâtir sont les familles, ceux qui n'ont pas de villa et, sans doute aussi, une partie de ceux qui font des efforts. Le signal est négatif et elle pense que des solutions pragmatiques peuvent être facilement envisagées sans que cela soit coûteux, par exemple, un point de tri avec un employé de la voirie comme cela se fait dans d'autres villes. Elle ajoute qu'elle aurait vraiment souhaité que la Municipalité trouve des solutions qui ne soient pas la suppression d'un service précieux dans un contexte environnemental qui ne devrait pas inciter à la suppression de composts.

Monsieur Jean-Samuel Leuba pense que le débat est intéressant, mais « qu'il part dans tous les sens ». En effet, l'on doit aujourd'hui constater que, dans l'examen du budget, l'on ne peut pas sérieusement travailler sur celui-ci. Il croit que la Municipalité va comprendre le message qui est délivré par les conseillers ; c'est-à-dire que c'est une problématique qui doit être traitée, qu'un projet qui doit être envisagé. Mais il exhorte ses collègues à ne pas y travailler dans le cadre du budget, où l'on ajoute dix pourcents à un poste ou un autre. Il pense c'est du bricolage, que ce n'est pas sérieux, le problème étant plus important que cela. Il faut, soit par un postulat, soit par un autre instrument, demander à la Municipalité de retravailler le sujet mais pas par le poste du budget où l'on ajoute dix pourcents à deux lignes chiffrées. Il faut retirer ces amendements et revenir avec quelque chose de sérieux afin d'examiner cette question et de discuter d'une marge de manœuvre suffisante et non de dix pourcents de ces deux postes de budget. Il recommande donc, soit le retrait de ces deux amendements, soit leur rejet.

Madame Alessandra Silauri comprend que cela paraisse un peu ridicule mais pense qu'il est bien pour la Municipalité d'avoir un vote indicatif. Les crédits supplémentaires pourront toujours être utilisés, car la marge de manœuvre est grande. Si la Municipalité présente un projet, elle aura entendu que ce n'est pas un bon message. Elle pense qu'il faut tout de même voter. Elle ajoute que ce n'est pas non plus un bon bilan que de brûler de l'eau, car c'est 99% d'eau, et pense qu'au prix de l'eau, il n'est pas judicieux de l'incinérer.

Monsieur Charles Chevalley souhaite maintenir son amendement car, même si le montant peut sembler insignifiant, c'est à son sens symbolique et cela montre que le Conseil s'intéresse à ces enjeux. Il ajoute qu'ils iront jusqu'au bout ensuite avec un postulat.

Le président procède au vote sur l'amendement déposé par Monsieur Charles Chevalley à savoir la proposition d'augmenter le poste T 451.3188.017 « Ramassage et transport – compost et déchets de jardin » de CHF 20'000.- à CHF 22'000.-.

L'amendement est accepté par 37 oui, 34 non et 5 abstentions.

Le président procède au vote sur le deuxième amendement concernant le poste T451.3188027 « Décharge et incinération – composts et jardins », proposé par Monsieur Denis Aguet qui propose de faire passer ce poste de CHF 90'000.- à CHF 99'000.-.

L'amendement est accepté par 37 oui, 33 non et 5 abstentions.

Monsieur Guy Wolfensberger formule une remarque concernant le compte 711.3666.01 « subventions communales sur la taxe forfaitaire ». En effet, dans le rapport de la sous-commission concernée, apparaissait un budget important de plus de CHF 1'000'000.- dédié à subventionner la taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets. Il souhaite rendre attentif au fait qu'il y a un traitement un peu particulier dans la Commune qui consiste à subventionner la part forfaitaire de l'élimination des déchets. C'est une particularité Lutryenne qui mérite d'être repensée. Il émet donc le vœu que la Municipalité poursuive la collecte des déchets et que la politique d'élimination des déchets, ainsi que les contraintes budgétaires qui y sont liées, soient reprises au cours de l'année à venir.

La parole n'étant pas demandée, le président procède au vote sur les conclusions du préavis tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Lutry

-vu le préavis 1295/2021

*-ouï le rapport de la Commission des finances pour examiner cet objet
décide d'approuver*

1. Le budget 2022 de la Bourse communale amendé

	<u>charges</u>	<u>produits</u>
Revenus de fonctionnement		Fr. 76'501'000.-
Prélèvements à des comptes de réserves		Fr. 2'317'000.-
Charges de fonctionnement	Fr. 77'403'000.-	
Attributions à des comptes d'amortissements	Fr. 4'091'000.-	
Attributions à des comptes de réserves	Fr. 442'000.-	
Imputations internes	Fr. 136'000.-	Fr. 136'000.-
Résultat - déficit BC		Fr. 3'118'000.-
Sommes égales	Fr. 82'072'000.-	Fr. 82'072'000.-

2. Le budget 2022 des Services Industriels

<i>Revenus de fonctionnement</i>	<u>charges</u>	<u>produits</u>
- Service des eaux		Fr. 3'339'000.-
- Service de l'électricité		Fr. 8'335'000.-
- Service du gaz		Fr. 853'000.-
<i>Charges de fonctionnement</i>		
- Service des eaux	Fr. 2'875'000.-	
- Service de l'électricité	Fr. 7'263'000.-	
- Service du gaz	Fr. 783'000.-	
<hr/>		
Total fonctionnement	Fr. 10'921'000.-	Fr. 12'527'000.-
 Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	Fr. 479'000.-	
- de réserves	Fr. 65'000.-	Fr. 0.-
<hr/>		
Total des charges et revenus	Fr. 11'465'000.-	Fr. 12'527'000.-
 Imputations internes		
Administration des S.I.	Fr. 3'422'000.-	Fr. 3'422'000.-
<hr/>		
<i>Résultat bénéfice des SI</i>	<i>Fr. 1'062'000.-</i>	
<hr/>		
Sommes égales	Fr. 15'949'000.-	Fr. 15'949'000.-
<hr/> <hr/>		

3. Récapitulatif budget 2022 de la Commune de Lutry

Déficit Bourse communale	(-) Fr. 3'118'000.-
Bénéfice Services industriels	(+) Fr. 1'062'000.-
Déficit Commune de Lutry	(-) Fr. 2'056'000.-

4. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires 2022 (ORD 2022) :

de la Bourse communale de Fr. 1'263'000.-

5. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2022) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'épuration des eaux Fr. 700'000.-

du Service des eaux Fr. 1'330'000.-

du Service de l'électricité Fr. 2'090'000.-

de l'éclairage public Fr. 315'000.-

du Service du gaz Fr. 50'000.-

Les conclusions du préavis 1295/2021 relatif au budget 2022 tel qu'amendé sont acceptées à l'unanimité.

6. Préavis 1294/2021 Crédits supplémentaires au budget 2021 de la bourse communale et des SI.

Monsieur Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, annonce qu'il y a CHF 602'000.- de crédits supplémentaires pour l'année 2021, ce qui est inférieur de CHF 80'000.- par rapport à l'année 2020. Ce montant se décompose ainsi : CHF 570'000.- pour les dépenses de fonctionnement de la Bourse communale et CHF 32'000.- pour les dépenses de fonctionnement des Services Industriels. Il ajoute qu'aucun dépassement d'investissement n'a été constaté. La grande majorité de ces crédits supplémentaires est en dessous de CHF 50'000.-. Ce montant correspond à l'autorisation qu'a la Municipalité de dépenser, sans avoir à soumettre la décision au Conseil. Il explique qu'une somme de CHF 130'000.-, qui était destinée au financement de la part de déficit des TL, échappe à la maîtrise de la Municipalité.

Le président parcourt le préavis et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il relit les conclusions du préavis ci-dessous puis procède au vote.

Le Conseil communal de Lutry

-vu le préavis municipal 1294/2021

*-oui le rapport de la Commission des Finances désignée pour examiner cet objet
décide*

d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2021 de la Bourse communale tels que présentés par la Municipalité.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Préavis 1298/2021 Fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026.

Monsieur Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, tient particulièrement à remercier Monsieur Yvan Leiser, Boursier communal, ainsi que la Municipalité pour la remarquable rédaction de ce préavis. Ce plafond d'endettement, comme le Conseil a pu le voir suite à la réception de la communication municipale 658/2021, est étroitement lié au plan prévisionnel des investissements. Ce plafond d'endettement est un montant global. Il rappelle que, pour chaque emprunt, la Municipalité devra venir devant le Conseil pour obtenir une autorisation d'emprunter. Le Conseil pourra donc se prononcer sur l'ensemble des montants pour autant que la Municipalité en fasse la demande.

Il ajoute que CHF 140'000'000.- est en effet une grosse somme, mais, qu'en comparaison, lors de la précédente législature, il s'agissait d'un montant de CHF 110'000'000.- et que seuls CHF 23'000'000.- ont été investis. Atteindre la somme de CHF 140'000'000.- n'est donc pas un but, mais ouvre des possibilités. Cette situation est relativement confortable car, en effet, d'autres communes ne peuvent pas se le permettre.

Il ajoute que la Commission a souhaité émettre le vœu suivant pour la prochaine législature : « que le programme de législature soit présenté à la Commission des finances en parallèle au

plafond d'endettement ». En effet, avoir ces deux documents en même temps, aurait peut-être permis à la Commission de mieux appréhender ces chiffres. Il espère que ce vœu sera accepté.

Le président ouvre la discussion.

Monsieur Kilian Duggan aimerait soutenir le vœu du président de la Commission des finances. Il pense qu'il serait utile voire nécessaire, non seulement à la Commission des finances mais au Conseil, de disposer de ce plan de législature en même temps que le programme de législature, afin de pouvoir le comparer aux investissements prévus. Il ajoute que, si l'on lit attentivement le préavis en page 7, c'est d'ailleurs un prérequis dans la directive du Canton. En effet, le Canton dit qu'il faut un plan de législature pour pouvoir déposer le plafond d'endettement. Il soutiendra donc ce vœu même s'il ne sera malheureusement pas voté.

La parole n'étant plus demandée, le président relit les conclusions du préavis ci-dessous puis procède au vote.

Le Conseil communal de Lutry

-vu le préavis municipal 1298/2021

*-ouï le rapport de la Commission des Finances désignée pour examiner cet objet
décide*

de fixer pour la législature 2021-2026 tel que proposé par la Municipalité et reproduit dans le présent préavis.

- 1. Le plafond d'endettement brut à CHF 140'000'000.-*
- 2. Le plafond de risque pour cautionnement à CHF 20'000'000.-*

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité moins 1 abstention.

8. Préavis n° 1298/2021 Préavis relatif à la demande de crédit pour les aménagements routiers sur la route des Monts-de-Lavaux pour la ligne TL 47

Monsieur Kilian Duggan, président de la Commission chargée d'étudier ce préavis, fait lecture du rapport.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il relit les conclusions du préavis ci-dessous puis procède au vote.

Le Conseil communal de Lutry

-vu le préavis municipal 1298/2021

*-ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet
décide*

- I. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement tels que proposés ;*
- II. d'accorder les crédits nécessaires à ces travaux d'aménagement sur la route des Monts-de-Lavaux soit la somme de CHF TTC 235'000.- ;*
- III. d'admettre le mode de financement proposé.*

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité.

9. Communications municipales

- Communication municipale 658/2021

Plan prévisionnel des investissements - législature 2021-2026

- Communication municipale 659/2021

Séances du Conseil 2022

- 17ème édition Informations destinées aux Conseillers communaux

Madame Alessandra Silauri souhaite poser une question concernant la suppression de la possibilité de tourner à gauche depuis le chemin de Burquenet sur la route de La Conversion. Elle comprend qu'il y ait des problèmes de sécurité et demande si la Municipalité pense à une solution pour les vélos qui devraient se rendre à la gare ou au centre commercial, car ce grand détour est faisable en voiture, mais elle doute que des personnes sensées le feraient à vélo. Elle pense qu'il serait donc bien d'envisager une solution.

Monsieur Patrick Sutter répond que la Municipalité va y réfléchir et a pris note de la demande de Madame Alessandra Silauri.

Madame Camille Moser comprend que cette intersection soit compliquée à gérer mais ne comprend pas la suppression pure et simple de la possibilité de tourner à gauche. Elle aurait aimé savoir quelles étaient les solutions qui avaient pu être envisagées car, finalement, l'on recrée du trafic puisque toutes les voitures vont devoir soit redescendre, soit tourner au niveau du Grand-Pont. Elle pense qu'il est impératif de tenir compte des vélos car l'alternative que cela propose est tout bonnement « mortelle » pour ceux-ci. En effet, ceux qui le pratiquent savent que passer sur le Grand-Pont est tout sauf un plaisir à vélo. Elle trouve dommage que la solution de facilité, à savoir cette suppression, ait été retenue. Elle pense qu'il est possible de faire mieux, le but étant de faciliter la vie des citoyens, non pas de rallonger leurs trajets.

Monsieur Sébastien Rod souhaite, en tant que cycliste, remercier la Municipalité d'avoir supprimé ce passage car c'est du « suicide » de se lancer à vélo pour traverser ces deux voies. Il ne partage donc pas du tout l'avis de ses préopinants. Il ne voit pas comment l'on pourrait passer à cet endroit à vélo. Il pense que c'était une bonne décision et remercie encore la Municipalité de l'avoir prise. Il ajoute qu'il y a eu quelques accidents graves et qu'il y a d'autres alternatives pour remonter à vélo ; entres autres en passant par le bord du lac puis en remontant direction « Margot Tabac » et en passant par Culturaz. Il ajoute que si l'on veut, l'on peut, ce n'est pas extrêmement fatiguant, le dénivelé doit être de 10 mètres. En tant que cycliste, il ne voit pas le problème et remercie la Municipalité d'avoir supprimé ce danger.

10. Discussion et votation sur les motions et postulats déposés en point 3 de l'ordre du jour

Le président rappelle en préambule qu'il s'agit de discuter de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet.

Il rappelle également que chaque proposition peut être renvoyée à l'examen d'une Commission de prise en considération si 5 conseillers au moins le demandent et que l'assemblée l'accepte.

Monsieur Kilian Duggan a déposé un postulat intitulé « Pour la mise en œuvre d'une stratégie canine sur le territoire communal », dont le texte est le suivant :

« Suite au choix de la population de dimanche dernier, un espace vert s'apprête à disparaître à Lutry.

Si certains considèrent cet espace vert comme un parc public luxuriant, mon expérience montre plutôt qu'il est quasiment exclusivement fréquenté par nos amis à quatre pattes et leurs propriétaires.

Ainsi, c'est effectivement un espace dévolu aux chiens qui s'apprête à disparaître.

Permettez-moi d'avancer quelques faits :

- *Alors qu'en 2010, 403 chiens étaient recensés sur le territoire communal, près de 600 sont comptabilisées 10 ans plus tard.*
- *Notre règlement de police prévoit, à son article 65, que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public et dans les lieux accessibles au public. C'est-à-dire partout, sauf chez soi.*
- *Le règlement d'application de la loi vaudoise sur la faune, impose, depuis le 3 juillet 2019, de tenir les chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet dans les zones forestières.*
- *L'ordonnance sur la protection des animaux, à l'article 71, prévoit en outre que les chiens doivent pouvoir, dans la mesure du possible, se mouvoir librement sans être tenus en laisse.*

Compte tenu de ces éléments, il semble bien illusoire, pour les propriétaires de chiens à Lutry, de pouvoir respecter simultanément toutes ces règles.

Ainsi, vu l'augmentation importante du nombre de chiens sur notre territoire et la prochaine disparition du dernier parc utilisé comme tel, il me semble nécessaire de proposer des infrastructures de qualité à un nombre grandissant de nos concitoyens. Je demande donc à la Municipalité qu'elle propose une stratégie de développement d'espace dévolus aux chiens, ou ceux-ci pourront s'ébattre en toute sécurité. »

Le président donne la parole à la Municipalité.

Monsieur Patrick Sutter remercie Monsieur Kilian Duggan pour son postulat, que la Municipalité examinera. Il ajoute que la disparition du parc du Burquet n'est pas pour tout de suite et que la Municipalité fera un retour après examen de ce postulat.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté par 34 oui, 21 non et 16 abstentions.

11. Interpellations, questions et divers

Madame Valérie Dormenval souhaite poser une question. En effet, certaines communes ont introduit un indice de surfaces vertes pour garantir une herborisation de qualité en quantité suffisante sur les parcelles privées lorsqu'elles font l'objet d'un projet de construction. Ne serait-il pas judicieux d'introduire ce critère dans le futur plan d'affectation ?

Monsieur Pierre-Alexandre Schlaeppli annonce que c'est prévu et rappelle que cela sera fait en deux temps. D'une part le PGA coté est, qui sera le premier à être soumis, puis le PGA coté ouest avec des contraintes spécifiques, et enfin le côté « LLavaux » avec différentes contraintes encore, mais ces précisions seront mentionnées.

Monsieur Vincent Arlettaz souhaite poser une question à la Municipalité concernant la sécurité des élèves. En effet, il est venu à ses oreilles, d'une part qu'il y avait récemment une recrudescence de harcèlement entre élèves, soit au moment où ils sont devant le collège et qu'ils attendent le bus scolaire pour rentrer chez eux, soit dans les bus en question et, d'autre part, un mail a circulé récemment sur des adultes qui proposent à des enfants d'entrer dans leur voiture ; un message d'avertissement est passé récemment. Il a donc quelques questions. Premièrement, la Municipalité est-elle au courant de tels faits ou s'agit-il de rumeurs ? Deuxièmement, est-ce une possibilité de mettre des personnes pour surveiller et pacifier les choses ? Et, troisièmement, que prévoit-elle de faire ?

Monsieur Alain Amy répond que la Municipalité est effectivement au courant. Il ne s'agit pas de rumeurs, il y a bien eu des cas de harcèlement signalés dans les bus scolaires ou aux arrêts ainsi qu'un courrier qui a été envoyé par la Direction des écoles pour signaler qu'un élève a été abordé par un automobiliste. La Municipalité prend cela très au sérieux. Le Service de la Jeunesse est en train de réfléchir à des opérations de pacification et de lutte contre le harcèlement. Cela passera par différents événements qui auront certainement lieu en 2022. Pour le moment, la police a un peu augmenté sa présence et sa visibilité aux abords des collèges. En 2022, la Municipalité va donc travailler avec le service jeunesse sur le harcèlement, car c'est en effet un réel problème, qui s'intensifie parmi les élèves de Lutry.

Monsieur Pierre Bonjour revient sur le retrait du préavis 1299/2021 relatif au *Projet routier de réaménagement complet de la RC 780 entre Pully (arrêt Moulins) et Lutry (arrêt Lutry Corniche)*, en lien avec la création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) – *Projet partiel PP7*, qui doit décevoir beaucoup de personnes. Ce projet est en cours d'élaboration depuis plus de dix ans et le Conseil communal ne s'est jamais prononcé sur ce sujet, ce qui est un comble pour un sujet important.

Le communiqué de presse de la Municipalité ne fait pas très bien la distinction entre projet et procédure. Il y a pourtant une grosse différence. En effet, il y a un projet qui existe et puis il y a une procédure qui est en cours. Il est dommage que la Municipalité ne fasse pas cette distinction. On ne sait donc pas quelle est la vraie raison pour laquelle le projet est abandonné. L'on ne doit pas abandonner le projet mais la procédure puisqu'elle semble ne plus être possible, car une des communes a refusé le projet. Il faudrait donc préciser la chose, être sûrs que l'on doit abandonner cette procédure. L'on a vu le cas à Lausanne, concernant le tram, les BHNS de Lausanne et la liaison Vigie-Gonin, qui était un immense projet, une immense procédure d'un seul tenant et il a fallu, après trois ou quatre ans, abandonner l'un des éléments de ce projet et finalement la procédure a pu aboutir.

Donc, s'il manque un élément dans la procédure du PP7, est-ce vraiment toute la procédure qui tombe ? Cette réponse ne figure pas dans le communiqué de presse, c'est donc la première question qu'il pose.

Le deuxième point est le suivant : que l'on abandonne ou pas, le problème existe. En effet, son bureau se trouve en face du carrefour de la Damataire nord à Pully et il voit tous les jours, et plusieurs fois par jours, d'immenses embouteillages qui lui font dire qu'effectivement tout est bouché et que le bus, qui serait une solution pour résoudre les problèmes d'engorgement des routes, est pris en otage par le problème lui-même. Si l'on veut, la solution est otage du problème. Il faut donc de toute manière faire quelque chose, il y a une certaine urgence. L'on doit donc remettre l'ouvrage sur le métier d'une manière ou d'une autre. Mais encore faut-il savoir si la procédure actuelle est véritablement impossible à terminer.

Monsieur Pierre-Alexandre Schlaeppli comprends le dépit de Monsieur Pierre Bonjour, car c'est une décision que la Municipalité a prise à son corps défendant. Il rappelle qu'elle avait soumis un préavis au Conseil communal qui devait être voté aujourd'hui et qui, s'il n'avait été retiré de l'ordre du jour, aurait vraisemblablement fait l'objet d'une longue discussion. Malheureusement, il est abordé à la rubrique « interpellations, questions et divers ».

Il partage l'avis de Monsieur Pierre Bonjour excepté sur un point. En effet, il est faux de dire que le Conseil n'a jamais statué sur ce sujet. Il rappelle qu'il a voté un crédit d'étude et que, chaque année à l'occasion du vote du budget, il aurait pu évoquer ces problématiques de dépenses budgétaires par rapport à ce projet. Il rappelle également que le Conseil a cautionné des dépenses d'études à hauteur de CHF 980'000.-. Tout le dossier a été accompagné par des séances de la Commission de concertation qui avaient été mises en place au niveau du Conseil communal. Tout cela a donc été fait avec l'accompagnement du Conseil communal. Le problème qui s'est posé, et qui apparaît dans la communication, est que, dès le moment où l'une des communes ne votait pas ce projet, il était impossible d'obtenir l'autorisation de construire. Cette autorisation dépend de l'existence de l'accord sur les trois communes, car ce projet a été réfléchi comme tel. Cette autorisation de construire, dont dépendent les subventions fédérales et cantonales, dépend du fait que le projet soit cohérent. Dès le moment où l'une des communes, – Paudex – a refusé le projet, la Municipalité a dû retirer ce préavis. Ce n'est néanmoins pas un projet qui sera abandonné, car une solution sera trouvée. Comme annoncé dans la communication, la Municipalité va prendre contact avec les communes voisines et trouver des solutions avec elles ainsi qu'avec d'autres interlocuteurs tels que la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), l'État de Vaud et les TL. Le projet ne sera donc pas abandonné mais dimensionné différemment. La Municipalité continue à travailler sur ce sujet.

Monsieur Sébastien Rod, arrivant au terme de sa vingtième année au sein du Conseil communal, annonce sa démission pour la fin de l'année. Il remercie tous ses collègues, qu'il a eu la chance de côtoyer durant ces vingt ans, et leur souhaite beaucoup de plaisir pour les années à venir. Il encourage les membres du Conseil à prendre, durant leur carrière, la Présidence du Conseil, qu'il a lui-même beaucoup appréciée, où l'on apprend beaucoup et qui permet de voir les débats sous une autre perspective au sens propre comme au figuré.

Il est remercié par le président et chaleureusement applaudi par l'assistance.

Madame Rose-Marie Notz adresse une question à la Municipalité. A la page 4 du rapport de la Commission des finances, il est mentionné que le président de la Commission des finances est également président de la Fête des Vendanges 2022. Dans la mesure où un audit est en cours, dont les conclusions ne sont pas encore communiquées sur les possibles dysfonctionnements survenus dans le cadre de cette manifestation en 2019 et concernant les comptes, elle souhaiterait connaître les raisons qui ont poussé la Municipalité à cette décision. Sachant que les deux seuls membres de cette association sont la colonie de Lutry et la Commune, elle souhaiterait également que la Municipalité renseigne sur l'identité des représentants de ces deux membres.

Monsieur Charles Monod explique qu'il n'appartient pas à la Municipalité d'élire le président de la Fête des Vendanges. Il y a une assemblée générale composée de trois membres qui devait nommer un président et il se trouve qu'ils ont nommé Monsieur Ludovic Paschoud.

Monsieur Ludovic Paschoud tient à préciser qu'il n'est pas président de la Fête des Vendanges mais de l'Association de la Fête des Vendanges.

Madame Rose-Marie Notz explique que son souci était de remettre en perspective la motion Silauri sur les potentiels conflits d'intérêts entre des missions de contrôle et des missions de gestion, que ce soit de la Municipalité ou du Conseil communal. Cela questionne sur le mélange des rôles surtout dans un contexte sensible. La Fête des Vendanges est une partie du cœur des Lutryens et son image doit être préservée.

Madame Alessandra Silauri souhaite revenir sur les résultats de la votation sur le plan de quartier du Burquenet puisque c'est un projet qui lui tient à cœur. Elle trouve que c'est une bonne étape qui est passée et tient à dire que le projet est attendu avec impatience. Elle ajoute qu'elle était déjà intervenue, il y a deux ans, lors de la même séance de décembre, pour faire part des vœux de la population du quartier. Elle espère que, cette fois, ils ont été entendus. Il s'agit d'un plan de quartier avec une densification maximum possible mais, ce qu'elle demande, au nom des personnes qui ont aussi exprimé leur avis, est que l'on n'utilise pas toute la densification possible, afin de proposer le plus possible de surfaces vertes dans ce projet et de tenir également compte des aspects patrimoniaux. L'on a déjà parlé de périmètre ISOS, mais elle pense qu'il s'agit d'un endroit sensible même si ce n'est pas tout à côté du bourg. Il faudra par ailleurs un peu de temps pour réaliser ce projet. Elle appelle de ses vœux qu'une réelle réflexion soit faite sur la circulation. Elle comprend la nouvelle interdiction de tourner à gauche, mais ajoute qu'il y a énormément de monde. En effet, c'est le quartier le plus dense de Lutry, il faut donc vraiment examiner cela puisqu'il y aura 150 habitants et 40 emplois supplémentaires. Elle souhaite que cela soit pris de façon globale avec le projet de collège qui sera en face et le BHNS. Elle trouve aberrant de penser que, dans 10 ans, quand ce projet sera réalisé, il n'y ait pas d'évolution dans l'utilisation de la mobilité, notamment en faveur de la mobilité douce. A l'échéance de ce projet, il sera de toute façon nécessaire d'utiliser d'autres types de mobilité et de prévoir ce quartier sans voiture, c'est-à-dire seulement avec des voitures visiteurs, Mobility ou autre. Cela lui paraît essentiel. Malgré ce règlement qui prévoit des places de parc, il est possible de le faire. Cela se fait depuis 20 ans en Suisse alémanique. Il y aura, de plus, des personnes âgées qui n'auront pas besoin de toutes ces places de parc. Elle s'exprime donc sur ce sujet pour qu'il y ait un beau projet qui réponde à ces préoccupations.

Monsieur Pierre-Alexandre Schlaepfi répond que la réflexion sera faite. Il souhaite préciser que trois recours sont en cours en matière de droits politiques, à savoir le premier sur l'affichage, le deuxième sur le comptage et le dernier sur l'objectivité du document de présentation de la votation. La Municipalité va donc déjà traiter cela et, dans l'hypothèse où le Conseil d'État donne raison à la Commune, il y aura encore deux recours sur le fond au niveau de la CDAP. La Municipalité aura donc le temps de réfléchir. Ces préoccupations ont déjà été évoquées.

Sur le fond, s'agissant des parcelles privées, la Commune a moins de pouvoir mais il rappelle que la moitié du plan est sur des parcelles communales et que le Conseil devra statuer. Il est donc clair que le Conseil communal va mener cette réflexion avec la Municipalité dans une échéance qu'il espère brève. La Municipalité soumettra un crédit d'études au Conseil pour la réflexion sur les parcelles communales, la façon dont la Commune estime qu'il faut aborder le développement de ce quartier et, à cette occasion, tous les membres du Conseil pourront réfléchir à ce sujet.

Monsieur Patrick Sutter ajoute, en complément, qu'il est visible que dans ce quartier du Burquenet il y a un grand trafic de transit, car il s'agit de nombreuses personnes qui essaient de passer à côté pour ne pas subir les feux du Voisinand. Il pense, qu'avec la mesure prise, cela va déjà limiter ce trafic de transit et rendre cette voie intéressante uniquement pour les personnes qui y habitent. Il souhaite également souligner que, pour le budget 2022, la Municipalité a mis un montant de CHF 25'000.- pour l'étude de circulation Burquenet. Elle ne sait pas si cela sera fait en 2022 ou l'année suivante, car cela sera étudié lorsqu'elle aura le projet de construction, mais un budget est d'ores et déjà prévu pour cela.

Monsieur Ludovic Paschoud adresse une question à la Municipalité. En effet, lors de la précédente législature, elle avait mis en place un groupe de concertation et Monsieur Kilian Duggan, ancien Municipal, avait créé un groupe de réflexion en matière de mobilité. La Municipalité va-t-elle poursuivre ces démarches ?

Monsieur Patrick Sutter répond que ces deux groupes existaient en effet en parallèle mais faisaient double emploi. La Municipalité a donc décidé de n'en garder qu'un, le groupe de concertation.

Monsieur Guy Wolfensberger demande à la Municipalité si elle s'est adressée au TL pour envisager de coupler la mobilité douce avec les transports publics en leur demandant d'installer sur les lignes 68 et 69 des porte-vélos, ce qui se fait sur les cars postaux. L'idée étant de faciliter la remontée des cyclistes sur les hauts de la Commune. Si la question n'a pas été posée, il souhaite en faire le vœu.

Monsieur Patrick Sutter ne saurait dire si des discussions ont déjà eu lieu à ce sujet avec les TL mais donnera des informations lors de la prochaine séance du Conseil.

Madame Anne-Catherine Christen souhaite adresser un vœu à la Municipalité. En effet, de plus en plus de personnes se baignent aussi en hiver à la plage de Lutry. Elle souhaite donc savoir s'il serait possible d'ouvrir au moins un vestiaire durant l'hiver.

La Municipalité étudiera la question.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h02.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Cédric Alber



La Secrétaire



Danahé Palmon